



HABILITATION B1V



PRESENTATION DE LA FORMATION

Responsable pédagogique : M. Arnaud SEBAG
Prochaine session : (voir devis)
Délai d'accès : 2 semaines environ

Durée de la formation : 14h
Effectif : 12 participants maximum

PUBLIC CONCERNE

Personnel pouvant exécuter des travaux électriques hors tension habilité B2 (V)

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Permettre aux électriciens de mettre en application les prescriptions de sécurité de la publication UTE C 18-510 lors de l'exécution d'opérations sur les ouvrages électriques.

S'assurer de leur aptitude à adapter ces prescriptions dans les domaines et les situations propres à leurs établissements. En fonction des résultats acquis, permettre à leur employeur de les habilitier, en toute connaissance de cause.

PROGRAMME DE LA FORMATION

GENERALITES (6 heures)

- Rappel sur les lois électriques, les dangers du courant électrique
- Evaluation des risques et incidence sur le comportement, les contacts directs
- Règles de sécurité découlant des dangers du courant électrique
- Les contacts indirects, les fonctionnements intempestifs
- La protection des installations :
 - Les personnes intervenantes – les ouvrages électriques
 - Les opérations – les zones d'environnement - les documents écrits
 - Les fonctions de l'appareillage, l'utilité des plans et des schémas, l'intérêt des verrouillages

- Mission du chargé de consignation, du chargé de travaux et de l'exécutant
- Travaux au voisinage de pièces nues sous tension en B.T.
 - Evaluation des risques, l'exécutant B1V
- Opérations en B.T.
Interventions de dépannage et de connexion sur prises de courant mises hors tension.
Remplacement des fusibles, de lampes et des accessoires d'appareils d'éclairage
La sécurité lors des opérations de mesurage, appareils électriques amovibles et portatifs à main

SOINS AUX ELECTRISES ET COMPORTEMENT SUR FEUX D'ORIGINE ELECTRIQUE (1heure)

PRATIQUE (3 heures avec évaluation)

TEST D'EVALUATION THEORIQUE (1 heure)

BILAN

OPERATIONS EN BASSE TENSION (3 heures)

- Travaux hors tension en B.T.
 - La consignation en B.T.

ANIMATION

L'animation des sessions est réalisée par des formateurs ayant une connaissance parfaite de la réglementation en vigueur et de la norme NF C 18-510